

CIRCULATION DANS LE STATIONNEMENT DE LA PHYSIOTHÉRAPIE À L'HÔPITAL DE SEPT-ÎLES

Sept-Îles, le 21 mai 2020 – Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avise les personnes devant se présenter à l'Hôpital de Sept-Îles des consignes concernant la circulation dans le stationnement de la physiothérapie (coin rue du Père-Divet et avenue De Quen) :

- L'entrée du stationnement se situe sur la rue du Père-Divet;
- La sortie du stationnement se situe sur la rue Évangéline;
- Aucun stationnement n'est permis sur le bord des trottoirs qui mènent à l'entrée de l'établissement : il s'agit d'une zone de débarcadère uniquement.

D'ici à ce que l'affichage soit terminé pour guider les utilisateurs du stationnement, un membre du personnel du CISSS de la Côte-Nord s'assure du respect des consignes.

Le CISSS de la Côte-Nord remercie la population pour sa mobilisation et rappelle l'importance de respecter les mesures d'isolement, de rassemblements interdits et de distanciation sociale recommandées par le gouvernement du Québec. Le lavage des mains est le meilleur moyen de protection et le port du couvre-visage est fortement recommandé dans les lieux publics.

À propos de la COVID-19

Si la COVID-19 vous inquiète ou si vous présentez des symptômes comme de la toux ou de la fièvre ou des difficultés respiratoires, vous pouvez contacter sans frais la ligne **1 877 644-4545**. Pour en savoir plus : <https://www.quebec.ca/coronavirus>. Vous pouvez également obtenir de l'information régionale sur le site Web du CISSS de la Côte-Nord : <http://www.ciass-cotenord.gouv.qc.ca/sante-publique/covid-19/>.

- 30 -

Source : Myriam Gagné
Adjointe au président-directeur général et relations médias par intérim
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
418 589-9845, poste 252281